



assignation par le Locataire de mon épouse.

Par **agrimaldi**, le **09/02/2013** à **08:52**

Bonjour,

Un Locataire adresse un congé le 15/03 2010 pour le 15/07/2010, à mon épouse qui est propriétaire d'un appartement qu'elle lui loue. Le congé est fixé au 15/07/2010. Le 28/06/2010, il lui demande de venir voir l'appartement qui est quasi-vidé. Mon épous m'envoie rendre viste à cette personne. Je constate un dégât des eaux de la responsabilité du Locataire. Il me demande de faire chiffrer les dégâts et de les retenir sur sa caution. Pour se faire il me laisse les clés pour m'y rendre le lendemain alors qu'il travaille.

Le lendemain, je le contacte et lui fait savoir que les frais dépassent sa caution, et qu'il devra payer la différence ou faire les travaux par lui-même.

Ce Locataire a déménagé finalement sans laisser d'adresse, et j'ai fit les travaux puis mon épouse a reloué cet appartement. Le 15 septembre, ce Locataire refait surface et me demande (à moi et non à mon épouse, Propriétaire en titre), de lui restituer sa caution. Il prétexte qu'en absence d'état des lieux, rien ne lui est opposable.

N'étant pas concerné directement, je refuse sa demande... il m'assigne personnellement et ME demande remboursement de sa caution, mais aussi la part locative du 28/06 au 15/07 prétextant que l'appartement avait été vidé et restitué, puis reloué.

Que dois-je faire ?

Merci de votre attention.

Par **agrimaldi**, le **10/02/2013** à **07:53**

merci de votre réponse qui n'en n'est pas une : effectivement vous n'êtes pas juriste et ça se voit ! - Vous avez reposé le m^me problème que je pose, donc quand on n'a rien à dire, il vaut mieux se taire.

Désolé pour vous autant que pour moi.

Par **agrimaldi**, le **10/02/2013** à **10:18**

Bien entendu SAMSUN... comment voulez-vous convoquer quelqu'un quand vous n'avez pas son adresse.... merci de m'avoir étalé votre science approximative. Mais tout ce que vous m'avez écrit, il y a longtemps que je le savais... d'ailleurs, si vous lisiez mieux, vous comprendriez que mes questions sous-entendaient vos réponses. Merci quand même pour ce moment que vous avez passé à me répondre. Mais relisez mieux ma demande et vous

comprenez que vos réponses sont inadaptées : mon Locataire savait que les travaux étaient entrepris à ses frais entre le 28/06 et le 15/07... mon erreur est de ne pas lui avoir fait reconnaître un état des lieux préalable à ces travaux. Ceci dit, la réponse au sujet de l'assignation qui m'est faite est : "non il n'est pas fondé à m'assigner personnellement car l'appartement ne m'appartient pas". Le locataire n'a jamais remis les clés en main propre au propriétaire de l'appartement. Si j'avais une assurance juridique, il est certain que je n'aurais pas fait appel aux conseils AVERTIS, des amis de LEGAVOX. FIN.